

Date limite de dépôt des productions est fixée **au 26 janvier 2024**.

La sélection du jury portera sur les prix présentés ci-dessous :

- meilleure affiche lutte contre le harcèlement, niveau école élémentaire;
- meilleure affiche lutte contre le harcèlement, niveau collège;
- meilleure affiche lutte contre le harcèlement, niveau lycée;
- meilleure affiche lutte contre le harcèlement, niveau inter degré ;

- meilleure vidéo lutte contre le harcèlement, niveau école élémentaire;
- meilleure vidéo lutte contre le harcèlement, niveau collège;
- meilleure vidéo lutte contre le harcèlement, niveau lycée;
- meilleure vidéo lutte contre le harcèlement, niveau inter degré;

- prix spécial « prévention du harcèlement sexiste et sexuel », toutes classes confondues, vidéo ;
- prix spécial « prévention du cyberharcèlement », toutes classes confondues, vidéo ;
- prix spécial « inclusion », toutes classes confondues, vidéo.
- Mention « valeurs du sport », toutes classes confondues, affiche ou vidéo

Toutes les informations relatives au dépôt du dossier de participation au prix NAH sont désormais en ligne sur <https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcelement>;

Vous y trouverez :

- [Règlement du prix Non au harcèlement 2023-2024](#) ↓ ;
- [Guide pour la saisie du dossier de participation](#) ↓ dans « [Démarches simplifiées](#) » ;
- [Flyer de présentation du prix Non au harcèlement](#) ↓ ;
- [Tutoriel pour le dépôt des vidéos sur l'application PeerTube](#) ↓ ;
- Documents de droits à l'image, obligatoire pour chaque élève ↓ et adulte ↓ ayant pris part au projet -
à noter : vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données en écrivant à stopharcelement@education.gouv.fr ;
- [Logo pHARe pour les écoles et collèges concernés](#) ;
- [Bloc du numéro d'appel](#) ;

Pour participer, la production des élèves doit être transmise via le [portail « Démarches simplifiées »](#).

Vous retrouverez dans l'espace CLOUD académique un onglet "concours NAH" - conseils pratiques et règlement du concours <https://cloud-aca.ac-besancon.fr/index.php/s/HQ4YYNCoipQN4xn>

Une permanence dédiée à ce sujet vous sera proposée le mercredi 10 janvier, de 10h à 11h, pour répondre à vos questions.

Il est absolument nécessaire de faire figurer sur la production le numéro 3018 , image à télécharger sur le site